



Code produit C03

APICOL DOUBLE TOTAL

Complément alimentaire à base de Gelée Royale, Propolis dépurée, Pollen ouvert de fleurs, Miel et Vitamine C.

Le Pollen:

- ✓ Augmente la vigueur, la vitalité et la vigilance
- ✓ Aide à se sentir plus énergique en cas de coup de fatigue
- ✓ Stimule la réponse immunitaire.

Le vitamine C:

- ✓ Contribue à réduire la fatigue et au fonctionnement normal du système immunitaire.

Qualité

Le Pollen utilisé est « ouvert » grâce à une avancée technique qui élimine la paroi micro cellulaire pour améliorer l'absorption et la disponibilité du pollen jusqu'à 10 fois.

En éliminant la couche externe du pollen on élimine ainsi les possibilités d'allergie en relation avec les protéines de celle-ci.

La Gelée Royale utilisée garantie un contenu en 10-HDA supérieur à 5%. C'est un acide gras exclusif de la Gelée Royale et un paramètre révélateur de sa fraîcheur et de sa qualité.

L'extrait de Propolis est dépurée, sans résines ni résidus inactifs issus de la ruche.

INGRÉDIENTS ACTIFS /	DOSE JOURNALIÈRE (1 FIOLE)
Miel	5333 mg
Gelée Royale lyophilisée 3:1 avec un contenu en 10-HDA supérieur à 5%, (équivalent à 2000 mg de Gelée royale fraîche)	670 mg
Extrait de Pollen ouvert de fleurs	208 mg
Extrait de Propolis dépurée	208 mg
Vitamine C (Acide L-ascorbique)	80 mg (100% VNR*)

MODE D'EMPLOI :

Prendre 1/2 à 1 fiole par jour, seule ou avec une boisson.

PRÉSENTATION :

14 fioles de 10 ml.

CODE BARRES :



3 760152 680129

*VNR: Valeur Nutritionnelle de Référence.

Autres ingrédients : Jus concentré de fraise, arôme de Grenadine.

Allergènes : Aucun.



Qualité et efficacité

1-3 Place Marcel Rebuffat - Parc d'Activité de Villejust, 91971 - Courtaboeuf Cedex - France.

01 60 14 82 75 » Fax. 01 60 14 63 86 » www.api-nature.com

Ⓛ Les compléments alimentaires ne doivent pas être utilisés comme substituts d'une alimentation équilibrée et variée et d'un mode de vie sain. Ne pas dépasser la dose journalière recommandée. Garder hors de la portée des enfants. A conserver dans un endroit frais et sec. Selon la liste des Allégations de santé autorisées par le Règlement Européen n° 432/2012 et selon la déclaration inscrite au Registre de l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA).